

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s’est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE a donné pouvoir à HIGI CHRISTIANE, SCHLICHTER PASCAL a donné pouvoir à FORLER BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE a donné procuration à SPANGENBERGER GREGORY.

Secrétaire de séance : HUCKERT KATIA

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 15 / Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 14 octobre 2024

DM49/2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE D’UN MARCHÉ POUR LA DÉSIGNATION D’UN MAÎTRE D’ŒUVRE ET/OU D’UN GROUPEMENT POUR UNE MISSION DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ALPHONSE DAUDET

Le bâtiment a été construit au début des années 1990 et n’a pas subi de rénovation énergétique depuis sa construction. Il a fait l’objet d’une extension de salle de classe au nord-est en fin des années 1990.

L’activité d’école et accueil périscolaire a cessé à la fin de l’année scolaire 2023-2024 en intégrant le nouveau groupe scolaire.

Une partie du bâtiment est actuellement occupé par un cabinet d’ostéopathie et l’association Photo-Ciné-Club Alsace.

L’isolation thermique du bâtiment est hétérogène et détériorée par endroits. La majeure partie des murs est isolée par l’intérieur, sauf ceux sous bardage bois qui sont isolés par l’extérieur.

La toiture principale est recouverte d’une structure métallique isolée entre les 2 parois métalliques, et complétée par une isolation de faible épaisseur sur le faux-plafond.

La toiture secondaire est une dalle béton recouverte d’un isolant de faible épaisseur et d’une couche bitumeuse.

Les menuiseries en aluminium sont en bon état et n’ont pas à priori l’obligation d’être remplacée. La façade sud-est est très vitrée, et engendre des apports solaires très importants et difficilement contrôlable en période estivale. Des stores intérieurs sont installés et très souvent fermés, ce qui ne permet pas de bénéficier de la luminosité suffisante.

Une problématique structurelle du bâtiment au niveau de la dalle basse a été détectée, et engendre des défauts d’étanchéité à l’air au niveau des portes d’entrée. Le diagnostic devra notamment être complété par un test d’infiltrométrie.

Le système énergétique actuel est obsolète et permet difficilement de piloter et optimiser le chauffage. Il est composé de plancher chauffant électrique, panneaux rayonnants et radiants électriques.

Un système de ventilation simple flux est installé dans le bâtiment avec une extraction dans tous les locaux, ainsi que des entrées d’air dans les menuiseries.

La présente consultation a pour objet la désignation, d’un maître d’œuvre et/ou d’un groupement pour une mission de maîtrise d’œuvre à caractère administratif, financier, juridique et technique pour l’opération de

programmations, de définitions techniques, conceptions architecturales, réalisations, suivis des travaux et vérification des résultats.

Les missions DIAG, ESQ et APS feront l'objet d'une tranche ferme.

Les missions suivantes feront l'objet d'une tranche conditionnelle.

Il s'agit d'envisager une rénovation et une réhabilitation complète ; énergétique et accessibilité, du bâtiment municipal, l'ancienne école Alphonse Daudet, 1 Rue du Moulin à Mittelhausbergen, c'est à dire :

- Réaliser des économies d'énergie (minimum 40 % par rapport à l'existant)
- Engager des travaux d'amélioration énergétique de l'enveloppe
- Mettre en place un nouveau système de chauffage (étudier l'installation d'un système d'énergie renouvelable (géothermie, biomasse) et ventilation afin d'optimiser la consommation énergétique du site en fonction de l'occupation réelle
- Installer un système permettant de visualiser et piloter à distance les systèmes techniques et de gérer indépendamment toutes les zones distinctes du bâtiment
- Traiter le confort d'été par des solutions de rafraîchissement passif (réduction des apports solaires via des masques ou casquettes en façade, surventilation nocturne, géocooling, par exemple)
- Étudier la possibilité de mettre en place une casquette solaire avec panneaux photovoltaïques
- Traiter la qualité d'air intérieur (attention particulière à la mise en œuvre de matériaux peu émissifs en COV et le renouvellement d'air des locaux en occupation)
- Conserver les espaces alloués aux structures occupant actuellement les lieux (cabinet d'ostéopathie et association Photo-Ciné-Club Alsace)
- Réorganiser les blocs sanitaires et optimiser les occupations des espaces

La commune de Mittelhausbergen est accompagnée dans ce cadre par l'agence du climat dans le cadre de la convention adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 06 novembre 2023.

Il s'agit pour le Conseil :

- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 18 voix Pour, autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 21 octobre 2024

Le Maire, Alexandre LORENTZ

